

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Préfecture  
Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales  
Bureau de l'utilité publique

Arrêté n°DIRCOL - 2016, 0681 du 16 DEC. 2016

**OBJET** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
SASU ROUMY - « La Giraudière » - LA CHAPELLE-AUX-CHOUX  
Levée de mise en demeure

La Préfète de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.171-6, L.171-8, L.172-2, L.511-1 et L.514-5 ;  
VU l'arrêté préfectoral d'autorisation n°10-4355 du 29 juillet 2010 pour l'exploitation d'une carrière située au lieu-dit « La Giraudière » à La Chapelle-aux-Choux ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2013149-0046 du 29 mai 2013 mettant en demeure la SASU ROUMY de respecter les dispositions des articles 1.3.1, 4.2 et 3.2.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation sus-visé ;  
VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 30 novembre 2016 établi en conclusion de la visite du 30 juin 2016 constatant que la remise en état de la parcelle n°208 exploitée malgré sa renonciation, est en cours de finalisation ;  
CONSIDERANT en outre qu'il a été constaté l'arrêt de l'apport de matériaux bruts, la conformité des prélèvements d'eau de forage et la protection du forage ;  
CONSIDERANT par conséquent que la SASU ROUMY a satisfait aux prescriptions imposées par l'arrêté de mise en demeure susvisé ;  
SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1 : L'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2013149-0046 du 29 mai 2013 susvisé, à l'encontre de la SASU ROUMY concernant l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « La Giraudière » à La Chapelle-aux-Choux, est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et au maire de La Chapelle-aux-Choux.

La Préfète  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Thierry BARON